Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 059-215905274-20260922-DEL66_2026-DE

SAINT-ANDRÉ LEZ-LILLE *Ville durable*

Conseil Municipal du 22 septembre 2026
Extrait du registre des délibérations

66 – 2026

Commande publique

–

Délégation de service public pour la gestion des accueils de Petite Enfance et reprise en régie de l'Enfance

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux du mois de septembre à 19h00, le Conseil Municipal, convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en séance d'installation sous la présidence M Cyprien RICHER, Maire.

Présents :
M Cyprien RICHER, **Maire,**

M Esteban GARCIA, Mme Fatima DESCAMPS, M Francis GOSSET, Mme Karine ATTINAULT, M Sylvain GOUSSEAU, M Emeric ANDRE, Mme Pauline VANDOOLAEGHE, M Laurent RENOUF, M Jean-Pierre LAVIEVILLE, M Rabah GHOMRANE, Mme Elisabeth CROQUETTE, Mme Christine DECONYNCK, M Alain HOUZEAUX, Mme Peggy BAUWERAERTS, Mme Marion CAILLERET, M Christophe KINDT, M Geoffroy TIMELLI, Mme Natacha PASTOUKOFF, Mme Marie COLINET, Mme Marie VENET, M Thibaut MARAQUIN, M Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Mélanie CLUSMAN, M Maxime BONTE, M Nicolas BRAY, M Thomas FABRE.

Absents ayant donné procuration :
Mme Frédérique BRILLOT ayant donné procuration à M Esteban GARCIA
M Thierry LIBAERT ayant donné procuration à Mme Fatima DESCAMPS
Mme Dorothée LENGLAIN ayant donné procuration à M Francis GOSSET
Mme Christelle ROGGE ayant donné procuration à M Thomas FABRE

M. Francis GOSSET a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame Pauline VANDOOLAEGHE :

La commune a créé « *une commission consultative des services publics locaux » (CCSPL)* par délibération du Conseil municipal en date du 27 avril 2026 pour l'ensemble des services publics qu'elle pouvait confier à un tiers par convention de délégation de service public.

La commission a été réunie pour émettre un avis sur un projet de délégation de service public concernant le fonctionnement de la politique Petite Enfance et Enfance de la Commune le 4 septembre 2026.

Un comité social territorial (CST) a également été réuni à ce sujet le 9 septembre 2026.

Il s'agit notamment de la gestion des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, des accueils périscolaires et extrascolaires ainsi que du Relais Petite Enfance (RPE).

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 29
Absents : 0
Excusés-représentés : 4
Votants : 33

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations a été affichée dans les délais légaux.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 059-215905274-20260922-DEL66_2026-DE

Le marché actuel porte sur la gestion et l'exploitation des crèches, des accueils périscolaires et extrascolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, SMA, études surveillées, RPE, temps méridiens.

Ce marché a démarré au 1er septembre 2022 pour une date de fin prévue le 31 décembre 2026. Cette fin a été reportée par voie d'avenant au 31 mai 2027.

Dans ce cadre, la relance de ce marché est envisagée pour assurer le maintien du service.

La relance de ce marché passerait pour le lot 1 gestion des crèches par une délégation de service public afin d'assurer l'engagement du prestataire retenu, qui serait responsable du maintien de la qualité du service.

La différence fondamentale entre un marché public et une délégation de service public résulte du mode de rémunération retenu. Pour un marché public, le paiement est intégral et immédiat et effectué par l'acheteur public. Pour une délégation de service public, la rémunération est tirée au moins partiellement de l'exploitation du service.

Les accueils périscolaires et extrascolaires qui constituent le lot 2 du marché en cours seront repris en régie par la collectivité, laquelle assure la politique enfance communale et la gestion du RPE.

Vu l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.1121-1 et suivants du Code de la commande publique,

Vu le rapport de l'exécutif annexé à la présente délibération présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service de gestion des crèches,

Vu l'avis de la CCSPL,

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Considérant le besoin de recueillir l'accord du Conseil municipal pour engager le lancement d'une procédure de délégation de service public pour les crèches,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la Majorité absolue ;
Abstention : M. Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M. Maxime BONTE, M. Nicolas BRAY, M. Thomas FABRE

- Approuve le principe de l'exploitation des services publics de Petite Enfance pour les crèches suivant les modalités détaillées dans le rapport en annexe,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 059-215905274-20260922-DEL66_2026-DE

- Approuve le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à l'exécutif d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

- Autorise Monsieur le Maire à engager une procédure de délégation de service public et à lancer l'avis d'appel public à la concurrence qui conduira à la désignation du délégataire pour la gestion des crèches,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession de service public avec son lancement et l'analyse des offres, ainsi qu'à la reprise en régie du secteur enfance, à la gestion du RPE,

- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

-

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

VILLE DE SAINT ANDRÉ LEZ LILLE NORD

Cyprien RICHER

Le Secrétaire de séance,

Francis GOSSET

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 059-215905274-20260922-DEL66_2026-DE